



Montreuil, le 9 juin 2016

Mme Annick Girardin
Ministre de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

M. Jean-Michel Baylet
Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des
Collectivités territoriales
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 PARIS

N/Réf : BT/AT

N° 95- 9/06/2016

Objet : Préavis de grève du 15 juin au 30 juin 2016

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Le contexte actuel demeure marqué par l'opposition au projet de loi gouvernemental sur le Code du travail et par la forte déception des agents suite aux annonces gouvernementales sur l'insuffisante augmentation des salaires dans la Fonction publique.

Par ailleurs, il existe de nombreuses revendications locales qui s'expriment aussi dans la période. Celles-ci ont pour principaux sujets les réorganisations du service public, les conditions de travail, les suppressions de postes, les remises en cause régressives des modalités d'organisation du temps de travail, ...

Les mobilisations depuis le 9 mars, ainsi que le soutien majoritaire de la population, démontrent la forte exigence du retrait du projet régressif porté par la ministre du Travail, projet qui constitue une attaque contre l'ensemble du monde du travail.

Tout nouvel abaissement des garanties collectives aura de conséquences importantes pour les fonctionnaires, les agents contractuels et leurs familles. L'intérêt convergent des salariés et des agents de la Fonction publique est de se mobiliser collectivement contre cette attaque portée par le gouvernement. En dépit du recours antidémocratique à l'article 49-3 de la Constitution, la mobilisation se renforce comme en attestent la journée de mobilisation du 19 mai et le développement de grèves reconductibles et d'actions de blocage de l'économie.

... / ...

Concernant les salaires dans la Fonction publique, les insuffisantes revalorisations du point d'indice n'auraient pas eu lieu sans la mobilisation des personnels, mais le compte n'y est pas au regard des pertes cumulées depuis plus d'une décennie concernant les salaires des agents publics.

Les réformes engagées en matière d'action publique, dont celles découlant des lois NOTRe et MAPTAM, vont à l'encontre du développement nécessaire du service public et éloignent les agents de leur mission. Elles aggravent considérablement leurs conditions de travail.

Lors de son 51ème congrès confédéral, la CGT a appelé à poursuivre et à amplifier la mobilisation unitaire interprofessionnelle.

Dans ce cadre, afin de permettre aux personnels de la Fonction publique territoriale de participer aux mobilisations à venir sur ces questions revendicatives, nous déposons des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale pour les journées suivantes : 15 juin, 16 juin, 17 juin, 18 juin, 19 juin, 20 juin, 21 juin, 22 juin, 23 juin, 24 juin, 25 juin, 26 juin, 27 juin, 28 juin, 29 juin et 30 juin 2016.

Nous restons disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,



Secrétaire général